



SECTION 5

RÔLES ET RESPONSABILITÉS LIÉS AUX ÉVALUATIONS DÉCENTRALISÉES

1. RÉSUMÉ DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS LIÉS AUX ÉVALUATIONS DÉCENTRALISÉES

La section 5 résume les rôles et responsabilités liés à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'évaluation, ainsi qu'à la mise en œuvre, la diffusion et l'exploitation d'une évaluation décentralisée.

Le tableau ci-dessous résume les rôles et responsabilités liés à l'élaboration et au contrôle d'un plan d'évaluation, ainsi qu'à la mise en œuvre, la diffusion et l'exploitation d'une évaluation décentralisée.

RÔLE	PERSONNE/ORGANISATION	RESPONSABILITÉS
<p>COMMANDITAIRE DE L'ÉVALUATION</p>	<p>Agence ou entité ayant commandé l'évaluation. Au PNUD, la responsabilité des évaluations décentralisées revient aux équipes de direction au niveau mondial, régional et des bureaux de pays, qui établissent les plans d'évaluation de leurs programmes. Il s'agit, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des directeurs de bureaux • Des représentants résidents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veille à l'élaboration d'un plan d'évaluation complet, représentatif, stratégique et chiffré ▪ Veille à la mise en œuvre du plan d'évaluation dans les délais requis ▪ Promeut un travail d'évaluation conjoint avec le système des Nations Unies et les autres partenaires ▪ Veille à l'évaluabilité des initiatives du PNUD et à la définition de cadres de résultats (théories du changement) clairs et complets ▪ Veille à ce que tous les documents et données requis soient mis à disposition ▪ Nomme le responsable de l'évaluation ▪ Préserve l'indépendance de l'exercice d'évaluation et veille à la qualité des évaluations ▪ Veille à ce que le processus d'évaluation respecte chaque étape définie dans le présent guide ▪ Veille à la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des autres thématiques transversales dans toutes les étapes du processus d'évaluation ▪ Veille à la préparation de réponses de la direction à toutes les évaluations, avec définition des actions clés à mettre en œuvre et des délais pour ce faire ▪ Redevable de la qualité et de l'approbation du cahier des charges, du rapport d'évaluation final et des réponses de la direction avant leur enregistrement final dans l'ERC
<p>RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION</p> <p>(ne peut pas être le responsable du programme/projet évalué)</p>	<p>Spécialiste ou chargé du suivi et de l'évaluation (S&E)</p> <p>En l'absence d'un spécialiste ou chargé du suivi et de l'évaluation (S&E), l'unité de programme doit veiller à ce que le responsable de l'évaluation ne soit pas le responsable du programme/projet évalué.</p> <p>Les points focaux régionaux pour l'évaluation peuvent apporter un appui</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dirige le processus d'évaluation et participe à toutes ses étapes (analyse d'évaluabilité, préparation, mise en œuvre, gestion et exploitation) ▪ Met sur pied et dirige le groupe de référence de l'évaluation, dans les cas applicables ▪ Dirige l'analyse d'évaluabilité ▪ Dirige l'élaboration du cahier des charges conformément au modèle du PNUD et veille à la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des autres thématiques transversales ▪ Prépare les documents requis pour l'appel d'offres et la sélection des évaluateurs, et les transmet aux équipes opérationnelles ▪ Participe à la sélection des évaluateurs externes ▪ Préserve l'indépendance des évaluations ▪ Avec l'appui du chargé de projet/programme, fournit le soutien administratif ainsi que les documents et données requis aux évaluateurs ▪ Organise la réunion de démarrage afin de présenter les évaluateurs au groupe de référence de l'évaluation dans les cas applicables et de discuter de la mission d'évaluation

supplémentaire lorsque les capacités d'évaluation sont limitées au niveau d'un bureau de pays.

Certaines des responsabilités indiquées peuvent être assumées par le point focal S&E.

- Assure la liaison avec le(s) responsable(s) du programme/projet tout au long du processus d'évaluation
- Présente les évaluateurs à l'unité de programme dans son ensemble, à l'équipe de direction et aux principales parties prenantes de l'évaluation, et veille à ce que l'approche de l'évaluation soit pleinement inclusive et transparente
- Examine, valide et diffuse le **rapport de démarrage**, notamment les questions et les méthodologies de l'évaluation
- Veille à la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des autres thématiques transversales dans le rapport de démarrage, y compris à l'adoption d'une approche sensible aux inégalités entre les sexes
- Examine, commente et diffuse **l'ébauche du rapport d'évaluation** (conformément au cahier des charges et au rapport de démarrage)
- Veille à la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des autres thématiques transversales dans l'ébauche du rapport d'évaluation, à ce que chaque question de l'évaluation reçoive réponse, et à ce que des données pertinentes ventilées par sexe soient présentées, analysées et interprétées
- Recueille et consolide les commentaires relatifs à l'ébauche du rapport d'évaluation dans un document unique (la piste d'audit) et le communique à l'équipe d'évaluation pour finalisation du rapport d'évaluation
- Examine **le rapport d'évaluation final** pour en vérifier la conformité au modèle de rapport du PNUD et la qualité, et demande l'approbation finale du commanditaire de l'évaluation
- Contribue à **l'élaboration des réponses de la direction** et des actions clés pour chaque recommandation adressée au PNUD
- Veille à ce que le cahier des charges, le rapport d'évaluation final, les réponses de la direction, les enseignements tirés et toute autre information pertinente soient publiés dans l'ERC dans les délais prescrits
- Facilite la mise en œuvre des réponses de la direction et des actions clés, en assure le suivi et fait rapport chaque trimestre à ce sujet
- Facilite le partage des connaissances et l'exploitation des constatations dans la programmation et les décisions, par exemple, en organisant des réunions et des événements spécialement à cet effet ou en intégrant les constatations et recommandations dans les réunions habituelles
- Encourage la préparation de « Notes d'information sur l'évaluation » séparées en collaboration avec le chargé de programme/projet et le chargé de communication en vue d'une large diffusion favorisant l'apprentissage

<p>RESPONSABLE DU PROGRAMME/PROJET</p>	<p>Membre du personnel du PNUD responsable du programme, de la réalisation ou du projet évalué</p> <p>Il s'agit généralement, et selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du responsable principal du programme de pays ; • du responsable du programme/projet mondial ; • du responsable du programme/projet régional ; ou • du chargé de programme (chef d'équipe de programme, analyste de programme). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participe à l'élaboration du plan d'évaluation et invite les parties prenantes concernées à faire de même ▪ Veille à l'évaluabilité des initiatives du PNUD dans le cadre du projet, de la thématique ou du domaine de résultat concerné ▪ Appuie l'analyse de l'évaluabilité des projets/programmes dont l'évaluation est planifiée ▪ Appuie la mise sur pied du groupe de référence de l'évaluation si nécessaire avec les principaux partenaires du projet et participe aux téléconférences/réunions sur demande ▪ Fournit des commentaires ou des conseils au responsable de l'évaluation et au groupe de référence concernant les détails et le champ du cahier des charges ainsi que l'exploitation des constatations ▪ Veille à l'indépendance des évaluations ▪ Fournit tous les documents et données requis au responsable de l'évaluation (par exemple, les données de suivi pertinentes, les rapports, les procès-verbaux de réunions, les examens, les études, les contacts, les listes de parties prenantes, etc.) ▪ Veille de manière générale à ce que tous les documents et données soient mis à disposition du responsable de l'évaluation, en particulier ceux relatifs à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les autres thématiques transversales ▪ Apporte ses commentaires et ses clarifications concernant le cahier des charges, le rapport de démarrage et les ébauches du rapport d'évaluation ▪ Répond aux recommandations de l'évaluation en préparant des réponses de la direction et des actions clés pour chaque recommandation adressée au PNUD ▪ Veille à la diffusion du rapport d'évaluation auprès de toutes les parties prenantes, y compris le comité de direction du projet ▪ Met les actions clés pertinentes en œuvre
<p>APPUI À L'ÉVALUATION, ASSURANCE-QUALITÉ ET GESTION DU PORTAIL DE L'ERC</p>	<p>Spécialiste ou chargé S&E</p> <p>Points focaux S&E</p> <p>(au niveau mondial, régional ou dans les bureaux de pays)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publient les plans d'évaluation dans l'ERC, gèrent les modifications à leur apporter et obtiennent leur validation auprès du point focal régional pour l'évaluation ▪ Font rapport à la direction concernant le respect du plan d'évaluation, la finalisation des réponses de la direction et des actions clés, et les résultats de l'examen de la qualité ▪ Appuient le responsable de l'évaluation (lorsqu'il s'agit d'une personne différente) dans toutes les étapes du processus d'évaluation ▪ Participent au groupe de référence de l'évaluation, dans les cas applicables ▪ Examinent le cahier des charges en veillant à ce qu'il respecte les exigences de ce guide, notamment concernant la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des autres thématiques transversales, et en appuient l'approbation

- Participent à la sélection des évaluateurs externes, le cas échéant
- Examinent le rapport de démarrage en veillant à ce qu'il respecte les exigences du PNUD, notamment concernant la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des autres thématiques transversales, et en appuient l'approbation
- Examinent l'ébauche de rapport d'évaluation et sa version finale en veillant à ce qu'il prenne en compte l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les autres thématiques transversales, et en appuient l'approbation
- Examinent les réponses de la direction et les actions clés
- Veillent à ce que le cahier des charges, le rapport d'évaluation final, les réponses de la direction, les enseignements tirés et toute autre information pertinente soient publiés dans l'ERC selon les délais prescrits
- Appuient le responsable de l'évaluation (lorsqu'il s'agit d'une personne différente) afin de faciliter le partage des connaissances et l'exploitation des constatations dans la programmation et les décisions
- Facilitent la mise en œuvre des réponses de la direction et des actions clés, en assurent le suivi et font rapport chaque trimestre à ce sujet
- Le chargé S&E régional assure le suivi des réponses de la direction dans l'ERC et appuie le développement des capacités de S&E et le partage des connaissances. Il clôture le processus de réponse de la direction lorsque toutes les actions planifiées ont été menées à bien ou dans un délai de cinq ans.

<p>GROUPE DE RÉFÉRENCE DE L'ÉVALUATION (FACULTATIF)</p>	<p>Principales parties prenantes du projet/de la réalisation, partenaires gouvernementaux et/ou donateurs, y compris les représentants des comités de direction des projets</p> <p>Doit également inclure des personnes ayant certaines connaissances techniques et une expérience en matière de conception, mise en œuvre et assurance-qualité d'une évaluation. Le groupe de référence de l'évaluation ne doit pas inclure de représentants du projet évalué, afin d'éviter tout conflit d'intérêts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplit un rôle consultatif tout au long du processus d'évaluation, en contribuant à l'élaboration et l'examen du cahier des charges, du rapport de démarrage et de l'ébauche de rapport d'évaluation ▪ Veille à la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des autres thématiques transversales dans toutes les étapes du processus d'évaluation ▪ Veille à ce que les normes et règles d'évaluation définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) soient respectées, notamment la préservation de la transparence et de l'indépendance ▪ Fournit des conseils concernant la pertinence de l'évaluation, des questions posées et de la méthodologie, ainsi que la crédibilité des conclusions compte tenu des faits établis et la formulation des recommandations axée sur l'action ▪ Appuie l'élaboration des réponses de la direction et des actions clés en y contribuant
<p>PARTENAIRES DE L'ÉVALUATION</p>	<p>Partenaires gouvernementaux, parties prenantes et donateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participent à l'examen des principaux produits de l'évaluation, notamment du cahier des charges, du rapport de démarrage et des ébauches successives du rapport d'évaluation ▪ Veillent de manière générale à ce que tous les documents et données soient mis à disposition du responsable de l'évaluation, en particulier ceux relatifs à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les autres thématiques transversales ▪ Lorsque les donateurs dirigent le processus d'évaluation, le PNUD doit veiller à la prise en compte des éléments clés requis par l'unité de programme, notamment l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les autres thématiques transversales. ▪ Lorsque le PNUD dirige le processus, il doit rester ouvert aux suggestions et aux demandes des donateurs, tout en respectant ses propres exigences concernant le cahier des charges, la mise en œuvre de l'évaluation et le rapport d'évaluation. ▪ Les évaluations de projets financés par des donateurs doivent être publiées dans l'ERC ainsi que les recommandations, les réponses de la direction et les actions clés qui concernent le PNUD.

<p>ÉVALUATEURS INDÉPENDANTS</p>	<p>Spécialistes externes de l'évaluation et/ou cabinets spécialisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplissent leurs obligations contractuelles en vertu du cahier des charges ▪ Élaborent le rapport de démarrage de l'évaluation, en incluant un tableau d'évaluation et une méthodologie de prise en compte des inégalités entre les sexes, conformément au cahier des charges, aux normes et règles d'évaluation du GNUE et à son guide éthique ▪ Procèdent au recueil des données et aux visites de terrain conformément au cahier des charges et au rapport de démarrage ▪ Préparent les ébauches des rapports selon les modèles du PNUD et informent le responsable de l'évaluation, les responsables du programme/projet et les parties prenantes de l'avancement et des principales constatations et recommandations ▪ Prennent en compte l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les autres thématiques transversales, et veillent à ce que chaque question de l'évaluation reçoive réponse, et à ce que des données pertinentes ventilées par sexe soient présentées, analysées et interprétées ▪ Finalisent le rapport d'évaluation en tenant compte des commentaires et des observations consignés dans la piste d'audit Consignent leurs propres commentaires dans la piste d'audit
<p>APPUI TECHNIQUE ET ASSURANCE-QUALITÉ AU NIVEAU RÉGIONAL</p>	<p>Points focaux, spécialistes et conseillers S&E régionaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutiennent le processus d'évaluation et vérifient le respect des normes de l'organisation ▪ Contrôlent et soutiennent la planification des évaluations ainsi que la publication des plans d'évaluation dans l'ERC, leur mise en œuvre et leur modification dans l'ERC ▪ Examinent les demandes de modification des plans d'évaluation (changement de dates, ajout, suppression), en s'assurant que l'argumentaire justifiant ces changements est approprié, et les approuvent dans l'ERC ▪ Apportent un appui technique aux bureaux de pays, notamment des conseils sur l'élaboration du cahier des charges, la sélection des évaluateurs et la gestion des bases de données d'évaluateurs, la mise en œuvre des évaluations et leur finalisation, et les réponses de la direction et les actions clés ▪ Veillent à la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des autres thématiques transversales dans toutes les étapes du processus d'évaluation ▪ Assurent le suivi des réponses de la direction via l'ERC et appuient le développement des capacités de S&E et le partage des connaissances ▪ Règlent les différends en cas de problème dans la mise en œuvre des évaluations

<p>ASSURANCE-QUALITÉ MONDIALE DES ÉVALUATIONS</p>	<p>Bureau des politiques et de l'appui aux programmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assure le contrôle mondial des évaluations décentralisées et fournit des orientations en la matière ▪ Coordonne la communication entre la direction du PNUD et le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) ▪ Conseille les bureaux régionaux et de pays sur la fonction d'évaluation décentralisée au PNUD ▪ Appuie les points focaux S&E en s'assurant que les plans d'évaluation sont correctement mis en œuvre ▪ Assure le suivi de la mise en œuvre des réponses de la direction aux évaluations indépendantes et décentralisées ▪ En coopération avec le BIE, propose des orientations aux unités de mise en œuvre du PNUD concernant l'exploitation des constatations et enseignements tirés des évaluations
<p>ORIENTATIONS ET CONTRÔLE MONDIAUX ET RÉGIONAUX DES ÉVALUATIONS</p>	<p>Bureau indépendant d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établit des normes, des règles, des lignes directrices et des outils pour renforcer la qualité des évaluations ▪ Contrôle la mise en œuvre des évaluations décentralisées et le respect des plans d'évaluation, et établit un rapport à ce sujet ▪ Met en œuvre l'examen annuel de la qualité de toutes les évaluations décentralisées par le biais d'un panel de spécialistes indépendants, et établit un rapport à ce sujet ▪ Gère l'ERC et en assure la maintenance, et fournit un appui lorsque l'utilisation de l'ERC pose des problèmes techniques ▪ Fournit des orientations sur les évaluations décentralisées via les points focaux régionaux pour l'évaluation

5.1 Descriptif de fonction : rôles et responsabilités du responsable d'une évaluation au PNUD

Au PNUD, le responsable d'une évaluation dirige le processus d'évaluation dans son entièreté et y participe. Les quatre étapes du processus d'évaluation sont décrites en détail à la section 4 de ce guide, à savoir :

- (a) l'analyse d'évaluabilité ;
- (b) la préparation de l'évaluation ;
- (c) la gestion de l'évaluation ; et
- (d) l'exploitation de l'évaluation.

Tout au long du processus et en coopération avec le commanditaire de l'évaluation, le responsable de l'évaluation préserve l'indépendance de l'exercice.

Analyse d'évaluabilité (étape 1)

Guidé par le commanditaire de l'évaluation, le responsable de l'évaluation et/ou le point focal S&E dirige(nt) et effectue(nt) l'**analyse de l'évaluabilité** de l'intervention concernée en collaboration avec les unités de programmes du PNUD et les parties prenantes nationales.

Préparation de l'évaluation (étape 2)

1. Met sur pied et dirige le **groupe de référence de l'évaluation**, dans les cas applicables
2. Dirige l'**élaboration du cahier des charges** en veillant à un processus participatif, au respect du modèle du PNUD et à la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des autres thématiques transversales
3. Avec l'aide du responsable du projet/programme, **rassemble les documents de base** qui seront transmis à l'équipe d'évaluation
4. Prépare les **documents requis** pour l'appel d'offres et la sélection des évaluateurs, et les transmet aux équipes opérationnelles
5. Participe à la **sélection des évaluateurs externes** en collaboration avec le groupe de référence, dans les cas applicables

Gestion de l'évaluation (étape 3)

1. Apporte un **appui administratif** aux évaluateurs et leur transmet les données et les documents nécessaires
2. Organise la **réunion de démarrage** afin de présenter les évaluateurs au groupe de référence de l'évaluation dans les cas applicables et de discuter de la mission d'évaluation
3. Assure la liaison avec le(s) responsable(s) du programme/projet tout au long du processus d'évaluation et **présente les évaluateurs** à l'unité de programme dans son ensemble, à l'équipe de direction et aux principales parties prenantes de l'évaluation, et veille à ce que l'approche de l'évaluation soit pleinement inclusive et transparente

4. Examine, valide et diffuse le **rapport de démarrage**, notamment les questions et les méthodologies de l'évaluation. Veille à la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des autres thématiques transversales dans le rapport de démarrage, y compris à l'adoption d'une approche sensible aux inégalités entre les sexes
5. Examine, commente et diffuse l'**ébauche du rapport d'évaluation** et veille à sa compatibilité avec le cahier des charges et le rapport de démarrage. Veille à la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des autres thématiques transversales, à ce que chaque question de l'évaluation reçoive réponse, et à ce que des données pertinentes ventilées par sexe soient présentées, analysées et interprétées
6. Recueille et consolide les **commentaires sur les ébauches du rapport d'évaluation** dans un document unique (la piste d'audit), qu'il transmet à l'équipe d'évaluation en vue de finaliser le rapport d'évaluation
7. Examine le **rapport d'évaluation final** en s'assurant qu'il respecte le modèle de rapport du PNUD et les critères d'assurance-qualité, et sollicite l'approbation finale du commanditaire de l'évaluation

Exploitation de l'évaluation (étape 4)

1. Contribue à l'**élaboration des réponses de la direction** et des actions clés pour chaque recommandation adressée au PNUD
2. Veille à ce que le cahier des charges, le rapport d'évaluation final, les réponses de la direction, les enseignements tirés et toute autre information pertinente soient **publiés** dans l'ERC selon les délais prescrits
3. Facilite la **mise en œuvre des réponses de la direction** et des actions clés, en assure le suivi et fait rapport chaque trimestre à ce sujet
4. **Facilite le partage des connaissances** et l'exploitation des constatations dans la programmation et les décisions, par exemple, en organisant des réunions et des rencontres spécialement à cet effet ou en intégrant les constatations et recommandations dans les réunions habituelles
5. En coopération avec le chargé de programme/projet et le chargé de communication, encourage la **préparation d'autres produits de l'évaluation**, par exemple, une note d'information séparée sur l'évaluation en vue d'une large diffusion des constatations de l'évaluation favorisant l'apprentissage

5.2 Descriptif de fonction : rôles et responsabilités des points focaux S&E au PNUD

Lorsque le point focal S&E n'est pas le responsable de l'évaluation, tous deux participeront au processus d'évaluation comme décrit ci-dessous. Lorsque le point focal S&E *est aussi* le responsable de l'évaluation, il assume les rôles et responsabilités listés dans le descriptif de fonction du responsable de l'évaluation.

Des points focaux S&E sont désignés au niveau mondial, régional et des bureaux de pays. De manière générale, un point focal S&E appuie le responsable d'une évaluation dans toutes les étapes du processus d'évaluation et veille au respect des normes de l'organisation. En cas de différend, le point focal S&E régional peut être contacté et proposera des pistes de résolution.

Analyse d'évaluabilité (étape 1)

1. Appuie le responsable de l'évaluation dans l'analyse de l'évaluabilité de l'intervention concernée en collaboration avec les unités de programmes du PNUD et les parties prenantes nationales

Préparation de l'évaluation (étape 2)

1. Publie les plans d'évaluation dans l'ERC, gère les modifications à leur apporter et obtient leur validation auprès du point focal S&E régional
2. Le chargé régional de l'évaluation examine les demandes de modification des plans d'évaluation (changement de dates, ajout, suppression), en s'assurant que l'argumentaire justifiant ces changements est approprié, et les approuve dans l'ERC.
3. Fait rapport à la direction concernant le respect du plan d'évaluation
4. Participe au groupe de référence de l'évaluation, dans les cas applicables
5. Examine le cahier des charges en veillant à ce qu'il respecte les exigences de ce guide, notamment concernant la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des autres thématiques transversales, et en appuie l'approbation
6. Participe à la sélection des évaluateurs externes, le cas échéant
7. Le chargé S&E régional fournit un appui technique aux bureaux de pays, y compris des conseils sur l'élaboration du cahier des charges (notamment la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des autres thématiques transversales), la sélection des évaluateurs et le maintien de bases de données d'évaluateurs.

Gestion de l'évaluation (étape 3)

1. Examine le **rapport de démarrage** en veillant à ce qu'il respecte les exigences du PNUD, notamment concernant la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des autres thématiques transversales, et en appuie l'approbation
2. Examine l'**ébauche de rapport d'évaluation et sa version finale** en veillant à ce qu'il prenne en compte l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les autres thématiques transversales, en demandant l'appui du chargé régional de l'évaluation lorsque cela est requis

3. Veille à ce que le cahier des charges, le rapport d'évaluation final, les réponses de la direction, les enseignements tirés et toute autre information pertinente soient publiés dans l'ERC selon les délais prescrits

Exploitation de l'évaluation (étape 4)

1. Examine la réponse de la direction, les actions et les résultats de l'examen de la qualité, et veille à la finalisation de cette étape en coopération avec le point focal S&E régional, lorsque cela est requis
2. Appuie le responsable de l'évaluation afin de faciliter le partage des connaissances et l'exploitation des constatations dans la programmation et les décisions
3. Facilite la mise en œuvre des réponses de la direction et des actions clés, en assure le suivi et fait rapport chaque trimestre à ce sujet. *Le chargé régional de l'évaluation assure le suivi des réponses de la direction dans l'ERC et appuie le développement des capacités de S&E et le partage des connaissances. Il clôture le processus de réponse de la direction lorsque toutes les actions planifiées ont été menées à bien ou dans un délai de cinq ans.*